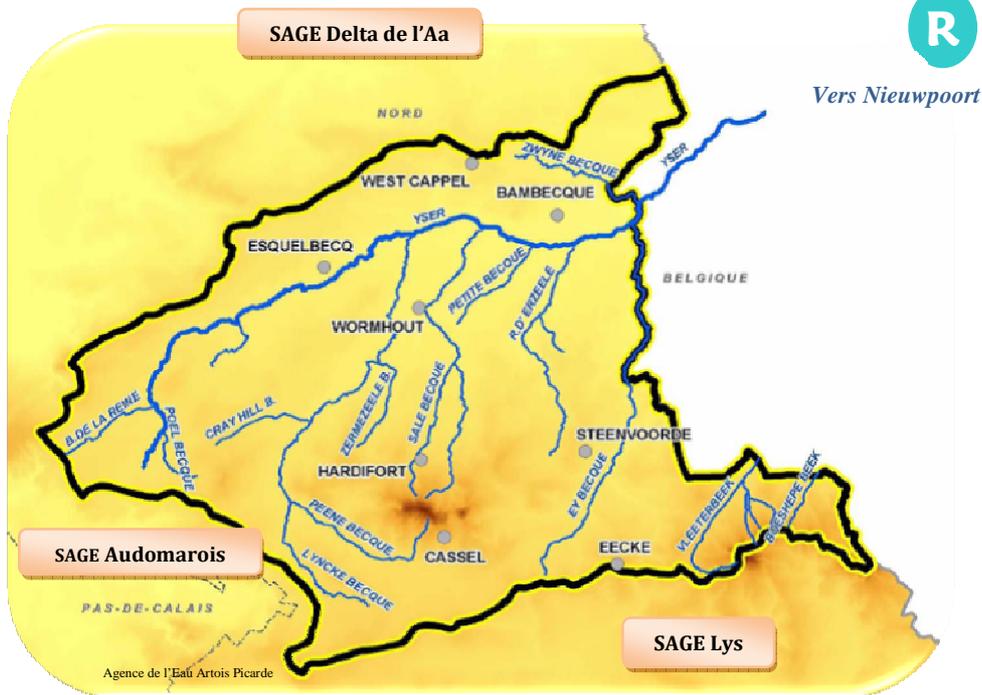


Le bassin versant de l'Yser



Editorial

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yser en est à sa 1^{ère} phase concrète : l'état des lieux. Obtenir des informations précises pour tout le territoire du SAGE est indispensable pour déterminer par la suite les mesures de gestion les mieux adaptées pour améliorer la qualité des eaux et des milieux ainsi que la prévention des inondations.

Le SAGE s'établit dans une large concertation, c'est pourquoi, depuis la fin du mois d'août, vous pouvez vous informer et vous exprimer directement sur l'actualité du SAGE de l'Yser au travers du blog qui lui est consacré. Bonne lecture à tous !

Jean SCHEPMAN
Président de la Commission Locale de l'eau

Depuis sa source jusqu'à Nieuwpoort, l'Yser parcourt environ 70 kilomètres dont 30 en territoire français. Le bassin versant français couvre une superficie de 381 km². La dissymétrie du bassin versant constitue l'une de ses particularités. Prenant naissance sur les flancs des Monts de Flandre, la majorité des affluents rejoint l'Yser en rive droite.

Le bassin versant de l'Yser regroupe une population rurale d'environ 45000 habitants. Les principales agglomérations sont Wormhout, Steenvoorde et Cassel.

Un SAGE, un territoire cohérent

Le choix d'un périmètre cohérent est primordial pour la réussite du SAGE. Ce choix s'effectue selon les caractéristiques physiques, hydrographiques du territoire et selon le contexte institutionnel local qui permettra de mettre en œuvre une gestion concertée de la ressource en eau.

Le périmètre du SAGE de l'Yser a été défini par arrêté préfectoral le 8 novembre 2005. Il délimite 39 communes du département du Nord comprises dans le bassin versant de l'Yser.

Le territoire du SAGE de l'Yser est bordé par les territoires d'autres SAGE : au Nord par le SAGE Delta de l'Aa, à l'Ouest par le SAGE Audomarois et au Sud par le SAGE Lys.

Comme l'eau ne connaît pas de frontière, le territoire est lié hydrauliquement à la Belgique (Région Flamande) où l'Ijzer s'écoule vers la mer.

Les 39 communes du SAGE

- ARNEKE BAMBECQUE
- BAVINCHOVE BOESCHEPE
- BOLLEZEELE BROXEELE
- BUYSSCHEURE CASSEL EECKE
- ESQUELBECQ
- GODEWAERSVELDE
- HARDIFORT HERZEELE
- HONDEGHEM HONDSCHOOTE
- HOUTKERQUE LEDERZEELE
- LEDRINGHEM NOORDPEENE
- OCHTEZEELE OOST-CAPPEL
- OUDEZEELE OXELAERE
- REXPOEDE RUBROUCK
- SAINTE-MARIE-CAPPEL SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL STAPLE
- STEENVOORDE TERDEGHEM
- VOLKERINCKHOVE WEMAERS-CAPPEL WEST-CAPPEL
- WINNEZEELE WORMHOUT
- WYLDER ZEGERSCAPPEL
- ZERMEZEELE ZUYTPEENE

Bassin versant ??

Le bassin-versant est la surface réceptrice des eaux qui alimentent une nappe souterraine, un lac ou une rivière (Loup J. 1974). Il est délimité par les lignes de crêtes.

Une démarche de longue haleine

Le SAGE s'organise autour de 3 grandes phases (phase préliminaire, élaboration du SAGE puis mise en œuvre). Avec chacune son objectif, du lancement de la démarche (définition du périmètre et de la CLE) à la définition des orientations du SAGE, elles ont toutes cependant un point commun : réunir les acteurs pour trouver des solutions à leurs problèmes.

Phase préliminaire

- ✓ 8 novembre 2005 : Arrêté de périmètre
- ✓ 7 novembre 2006 : Arrêté de composition de la CLE
- ✓ 13 novembre 2006 : 1^{ère} réunion de la CLE
Élection du Président, M. SCHEPMAN

Phase d'élaboration

Etat des lieux depuis 2007	Identifier et comprendre les problèmes
Diagnostic	Trouver des solutions
Tendances et scénarios	Choisir la solution la mieux adaptée
Choix de la stratégie	Organiser la gestion
Les produits du SAGE	
Validation finale	

Phase de mise en œuvre

L'année 2007 marque l'entrée du SAGE de l'Yser dans la phase d'élaboration. La première étape consiste à établir un « état des lieux » ; le but est de constituer une base de données commune au territoire du SAGE de l'Yser qui, une fois validée par l'ensemble des acteurs du SAGE, servira de base de travail pour les autres étapes.

Cet état des lieux recueille les données existantes décrivant les milieux

aquatiques et leurs usages, le contexte juridique ainsi que les données relatives aux acteurs du territoire.

Afin d'élaborer le SAGE de l'Yser, la concertation prend place dans 3 groupes de travail appelés Commissions Thématiques qui traitent chacun des grands enjeux du SAGE de l'Yser. Pour mémoire, les 3 Commissions Thématiques se répartissent comme suit :

- Commission Thématique « Qualité de l'eau » présidée par M. VALOIS, Conseiller Général
- Commission Thématique « Prévention des inondations - hydraulique » présidée par M. DRIEUX, Président du SIABY et Maire de Noordpeene
- Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » présidée par Mme BEAUCAMP, Vice-présidente du SIABY et Maire d'Oudezeele

Les premières réunions des Commissions Thématiques se sont déroulées dans le courant du mois de juin. L'objectif de ces réunions était de présenter le SAGE et de débiter l'étape d'état des lieux.

Une part importante du travail sera notamment consacrée à la sensibilisation des différents acteurs sur les thèmes du SAGE (qualité, inondations, milieux aquatiques...).

Venez BLOGGUER !!



Dès aujourd'hui, retrouvez l'actualité du SAGE de l'Yser sur la toile grâce à notre Blog.

Venez nombreux et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

<http://sageyser.over-blog.com>